

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

CONTEXTE

Depuis le milieu des années 1990, le Burkina Faso s'est engagé dans la formulation et la mise en œuvre d'un plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau adapté au contexte national. En une quinzaine d'années, de nombreuses étapes majeures ont été franchies, parmi lesquelles la préparation d'un état des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion, la formulation et l'adoption de la loi n°002-AN/2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et de nombreux textes d'application, la formulation et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE), la création du conseil national de l'eau, du comité technique de l'eau, du secrétariat permanent du PAGIRE, des agences de l'eau, de comités locaux de l'eau, ainsi que la conception et la mise en application de la contribution financière en matière d'eau.

L'adoption et la mise en œuvre de la GIRE sont des éléments d'une réforme très profonde de la gestion de l'eau du pays, accompagnée par la décentralisation et les stratégies nationales de croissance, de réduction de la pauvreté, de développement durable, qui se succèdent pour s'adapter au mieux aux conditions toujours changeantes, qu'elles soient économiques, sociales, politiques ou environnementales.

Toutefois, ce processus n'est pas achevé et des actions restent à mener pour continuer cette réforme et consolider la GIRE.

OBJECTIFS

L'objectif stratégique du programme national GIRE 2016-2030 est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.

Le programme contribue à opérationnaliser les objectifs spécifiques n°1, n°4 et n°5 de la politique nationale de l'eau.

Le programme prend en compte des thématiques complémentaires : le renforcement institutionnel de l'Etat et des autres familles d'acteurs, le renforcement des capacités d'action de l'Etat, pour ses fonctions régaliennes, et des autres parties prenantes pour la gestion de l'eau, avec les agences de l'eau comme acteurs importants du nouveau cadre institutionnel, la connaissance des ressources en eau, de leur usage, des impacts, des risques, des actions physiques de protection et de restauration des ressources en eau et des ressources connexes, en vue de la durabilité de leur valorisation, la participation effective de toutes les catégories de parties prenantes à une gestion réellement concertée.

APPROCHES STRATEGIQUES

Les efforts en matière de développement économique et social dans les prochaines décennies seront orientés sur la quête du développement durable dont certains thèmes resteront prédominants dans les différents niveaux et instances de dialogue. Il s'agit en particulier de ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté, à la promotion d'une économie verte et des droits humains, à la santé, à la gouvernance environnementale, à la recherche d'une sécurité alimentaire et énergétique et à l'édification d'habitats humains plus viables.

Afin de s'assurer de l'atteinte de l'objectif du programme GIRE 2016-2030 dans un tel cadre, et au regard des nombreuses contraintes, les actions du programme seront guidées par les approches suivantes :

- engager les acteurs et toutes les parties prenantes à la réalisation des actions concrètes de protection des ressources en eau sur le terrain ;
- développer et consolider les agences de l'eau ;
- accroître les compétences de l'administration publique dans la mise en œuvre de ses fonctions régaliennes, avec une priorité donnée à la police de l'eau et à la mise en œuvre de la contribution financière en matière d'eau (CFE) ;
- rechercher l'autonomisation et la durabilité du système national d'information sur l'eau ;
- développer les interactions entre les processus de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de décentralisation ;
- poursuivre le développement de la coopération régionale et internationale ;
- intégrer les aspects genre, pauvreté, croissance, droits humains et changements climatiques dans la planification, la mise en œuvre des actions et leur suivi-évaluation dans le domaine des ressources en eau. Dans ce cadre, le PNGIRE participera à l'élaboration et la mise en œuvre des actions relatives à ces thèmes.

ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Coordination et pilotage du programme

L'ancrage institutionnel du programme se situe principalement au ministère chargé de l'eau qui assure la tutelle technique. Le ministère chargé de l'eau est le garant institutionnel de la gestion intégrée des ressources en eau. A ce titre, il prend toutes les décisions appropriées dans les divers domaines pour réguler les usages de l'eau et assurer la protection effective des ressources en eau. L'ensemble des services et structures rattachées du ministère est de ce fait astreint aux obligations concourant à la gestion de l'eau mise en œuvre par le PNGIRE.

La tutelle financière est assurée par le ministère en charge des finances.

La coordination et le pilotage sont assurés par le comité de pilotage et le SP/GIRE en tant que structure nationale de coordination et de gestion du programme.

Structures spécifiques de promotion du programme

Les structures spécifiques de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau comprennent le conseil national de l'eau, le comité technique de l'eau, les agences de l'eau et les comités locaux de l'eau.

Les fonctions principales de ces structures sont d'aider le gouvernement, à travers le ministre en charge de l'eau, à prendre de bonnes décisions, à appliquer de manière effective les actions tendant à la protection et au financement de la gestion des ressources en eau et à mobiliser et conscientiser l'ensemble de la société sur la nécessité d'assurer une gestion durable des ressources en eau.

Le conseil national de l'eau

Le conseil national de l'eau est un organe consultatif placé auprès du ministre en charge de l'eau et qui apporte son concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale tendant à réaliser une gestion durable de l'eau. Il est l'organe par excellence de la mise en œuvre de la coordination intersectorielle et de la participation des parties prenantes dans la gestion

des ressources en eau.

Le comité technique de l'eau (CTE)

Le comité technique de l'eau est un organe de coordination administrative et d'harmonisation des politiques en matière d'eau des différents départements ministériels. Présidé par le secrétaire général du ministère en charge de l'eau, le CTE est l'instance de concertation interministérielle destinée à préparer les avis sur les projets de décisions à soumettre au gouvernement.

Les agences de l'eau

Les agences de l'eau sont des groupements d'intérêt public, car elles sont destinées à l'exécution d'une mission de service public qui est la mise en œuvre des orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau.

| | | |
|-----|---|---|
| 1. | Police de l'eau | direction chargée de la police de l'eau au niveau central |
| 2. | Contribution financière en matière d'eau (CFE) | agences de l'eau |
| 3. | Cadre institutionnel et instruments de gestion | secrétariat permanent pour la GIRE |
| 4. | Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes | secrétariat permanent pour la GIRE |
| 5. | Système national d'information sur l'eau (SNIEau) | direction centrale en charge de la connaissance des ressources en eau |
| 6. | Recherche-développement dans le domaine de l'eau | secrétariat permanent pour la GIRE |
| 7. | Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions | agences de l'eau |
| 8. | Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants | agences de l'eau |
| 9. | Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau | secrétariat permanent pour la GIRE |
| 10. | Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau | secrétariat permanent pour la GIRE |

Les comités locaux de l'eau (CLE)

Les comités de l'eau sont des organes de base au niveau local des agences de l'eau. Ils contribuent par leur proximité avec les usagers à l'identification des problèmes relatifs aux usages de l'eau et à la gestion concertée de l'eau. Leur positionnement en tant qu'organes des agences leur permet de participer activement à la vie de celles-ci.

Structures responsables de l'exécution des actions

Le SP/GIRE est responsable du programme. Il est appuyé dans la mise en œuvre par des structures d'exécution des différentes actions (cf tableau ci-dessous).

Objectif spécifique n°1 Satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, d'une économie en développement, et des écosystèmes naturels, dans un environnement physique affecté particulièrement par les changements climatiques et peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource.

Objectif spécifique n°4 Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques.

Objectif spécifique n°5 Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques.

Budget et financement

Le budget total du Programme pour les quinze années se chiffre à 69 milliards de francs CFA.

Le budget de la première tranche 2016-2020 se chiffre à 26,9 milliards de francs CFA.

Les éléments d'évaluation des contributions financières estimées sont les suivants :

- L'Etat contribuera chaque année pour un milliard de francs CFA au budget du programme, soit un total de 15 milliards pour 2016-2030, ce qui représente 22,17% du budget total.

- La CFE contribuera à hauteur de 15 milliards de francs CFA pour 2016-2030, représentant 22,39% du budget total, soit un montant moyen d'un milliard de francs CFA par an.
- L'appui des partenaires techniques et financiers (55,45%) peut être envisagé selon quatre modalités qui sont l'appui budgétaire sectoriel, le panier commun de financement, le paiement direct et l'aide projet.



Contact

Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
Secrétariat Général

Avenue Sembène Ousmane Ouaga 2000
03 BP 7005 Ouagadougou 03
SG : +226 25 49 99 00
DCPM : +226 25 49 89 00
Mail : contact@mea.gov.bf
Site Web : www.mea.gov.bf
[www. ea Burkina.org](http://www.ea Burkina.org)



**MINISTÈRE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT**

Plaquette élaborée avec le soutien de UNICEF et IRC

**Programme National Pour la Gestion
Intégrée des Ressources en Eau**

PNGIRE 2016-2030

Septembre 2017